



Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

La Caisse nationale d'allocations familiales est le principal opérateur des politiques familiales en France en assurant trois grandes missions :

- Accueillir, informer et accompagner les familles et personnes fragiles pour favoriser leur accès aux droits sociaux ;
- Assurer le versement des prestations financières ;
- Soutenir les familles et les personnes fragiles dans leur vie quotidienne en développant une action sociale (financement de services collectifs, accompagnement social, aides spécifiques).



Une organisation où la CNAF est tête de réseau

L'expression « branche Famille » désigne le réseau formé par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et les 101 caisses d'allocations familiales (CAF) en métropole et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM), qui sont en charge du service des prestations légales, familiales et sociales et de l'action sociale familiale, sous la tutelle de l'État qui détermine les missions de la branche, les prestations à servir et ses ressources.

La branche Famille, acteur clé de la politique familiale et de la cohésion sociale

La France consacre plus de 4% de son PIB, à la politique familiale. La CNAF gère 60 % de cette enveloppe, notamment à travers le versement des prestations familiales et ses interventions sociales.

C'est au début du 20^{ème} siècle que furent versées, sur initiative patronale, les premières allocations familiales. Étendues à tous des salariés en 1932, elles ont été généralisées à l'ensemble de la population à partir de 1978.

En France, la politique familiale joue un rôle plus redistributif que nataliste et relève de nombreux acteurs :

- L'État, dans la distribution des revenus par la fiscalité, l'éducation, le logement, les droits civils ;
- Les collectivités territoriales et les associations dans l'accueil des jeunes enfants, la protection maternelle et infantile, l'insertion, les loisirs, l'animation de la vie sociale, le soutien à la parentalité, l'habitat ;
- Les entreprises dans les composantes familiales du droit du travail et leurs initiatives pour leurs salariés ;
- Les branches maladie et vieillesse de la sécurité sociale pour la santé des enfants et les droits à la retraite des mères de famille ;
- La branche famille pour les prestations familiales, sociales et l'action sociale au bénéfice des familles, des personnes fragiles et des enfants.

Un établissement public stratégique et garant de la qualité du service sur l'ensemble du territoire français

La CNAF est un établissement public qui définit la stratégie de la branche et les politiques d'action sociale. Elle signe tous les 5 ans une Convention d'Objectifs et de Gestion avec le gouvernement, qui fixe les priorités de gestion de la branche et lui garantit ses moyens de fonctionnement. Tête de réseau, la CNAF est garante de l'homogénéité du service sur l'ensemble du territoire, tout en soutenant les innovations et des réponses adaptées aux différents territoires.

Les CAF sont des organismes de droit privé qui assurent une mission de service public régie par le Code de la Sécurité sociale. Il y a une CAF par département.

Au cœur des politiques familiales et sociales françaises

La branche Famille a un poids considérable au sein des politiques familiale et d'inclusion sociale car elle couvre une grande variété de domaines :

- L'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne (prestations familiales, financement des modes d'accueil individuels et collectifs de la petite enfance, loisirs de l'enfance et de la jeunesse (crèches, centres de loisir...), le soutien à la parentalité, le recouvrement des pensions alimentaires, l'animation de la vie sociale (centres sociaux, etc.) ;
- L'accès au logement (allocations de logement, fonds solidarité logement, ...)
- La lutte contre la précarité avec les prestations de solidarité (minima sociaux, comme le Revenu de solidarité active, la prime d'activité ou l'allocation aux adultes handicapés) et l'accompagnement social de certaines familles (notamment familles monoparentales avec de jeunes enfants) ;
- La lutte contre la radicalisation des jeunes avec « Les Promeneurs du Net » et « le Web citoyen » (action financée par l'Union européenne – FSI).

Un investissement dans une démarche de gestion qualitative

Au cours de ces dernières années, la branche famille s'est particulièrement investie dans une démarche de gestion qualitative : simplification des formalités administratives, plus grande lisibilité de l'information écrite, prospection de droits (lutte contre le non-recours), développement de la communication électronique et généralisation de l'offre de service numérique (demandes et gestion des comptes des bénéficiaires en ligne), lutte contre l'illectronisme... En outre, des travaux de recherche de pointe sont réalisés pour mieux anticiper et mieux gérer les politiques familiales et la lutte contre l'exclusion. Elle dispose pour ce faire d'une Direction des recherches, études et statistiques et d'un laboratoire consacré aux innovations sociales.

La CNAF pilote aussi une rigoureuse politique de contrôle et de maîtrise des risques, incluant des dispositifs de lutte contre la fraude, mais aussi de traitement des non-recours, appuyés sur des outils informatiques désormais éprouvés (datamining particulièrement).



Chiffres repères de la CNAF en 2020

- 32,9 millions de personnes bénéficiaires ;
- 13,6 millions de dossiers gérés ;
- 4,9 millions de bénéficiaires d'allocations familiales proprement dites ;
- 4,4 millions de bénéficiaires de la prime d'activité ;
- 6,1 millions de bénéficiaires d'allocations logement ;
- 2 millions de bénéficiaires du RSA ;
- 1,9 millions de bénéficiaires de l'aide à la garde du jeune enfant ;
- 1,2 million de bénéficiaires de l'AAH ;
- 98,6 Milliards d'€ de prestations versées ;
- 5,6 milliards d'€ dépensés en action sociale (¼ consacrés à l'accueil du jeune enfant) ;
- 35 770 salariés.



CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES



Présidente :
Mme Isabelle SACERNI



Directeur :
M. Nicolas GRIVEL

Tél. : (+) 33 1 45 65 52 52

Adresse : 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14
France

Sites web : www.caf.fr - www.pension-alimentaire.caf.fr - <https://monenfant.fr>